

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 D 00116
Numéro SIREN : 381 164 920
Nom ou dénomination : SCEA DE LA RAIVIGNERE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt 3661



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2000 D 00116

SCEA DE LA RAIVIGNERE

8 CHEZ NOËL

17500 SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN

Nos références : MCU/2000 D 00116

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société civile d'exploitation agricole

Dénomination sociale : SCEA DE LA RAIVIGNERE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

8 CHEZ NOËL

17500 SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 381164920 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 05/07/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 28/06/2021, enregistré sous le numéro 2021/3661, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020

Récépissé délivré le 05/07/2021

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



SCEA DE LA RAIVIGNERE

Société Civile d'Exploitation Agricole

Siège Social : 8 CHEZ NOEL 17500 SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN

N° et Lieu d'inscription au RCS : 381164920SAINTES

Capital Social : 125 120 Euros

Date de clôture : 31 mars 2020

Président de séance : RAIGNER THIERRY

Déposé le 28/06/2021

N° RCS 381164920

N° de dépôt 3661

Procès Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 15 juillet 2020

Le mercredi 15 juillet 2020, à 14h00, les associés de la société SCEA DE LA RAIVIGNERE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Les associés, qui ont été convoqués verbalement et sans délai, acceptent à l'unanimité de participer à la présente assemblée, et renoncent à se prévaloir des garanties offertes par la réglementation et notamment le droit de communication du rapport écrit sur l'ensemble de l'activité de la société au cours de l'année.

Ordre du jour :

- * Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 et quitus à la gérance
- * Répartition et affectation des résultats
- * Approbation des comptes associés à la date de clôture
- * Fixation de la rémunération du travail des associés et de la gérance
- * Choix fiscaux (DEP, PVCT, ...) et sociaux pratiqués

Etaient présents :

* LA VIGNERIE , propriétaire de 282 parts, habitant MME RAIGNER MAGALI 10 CHEZ NOEL 17500 SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN, détenant 282 parts sociales en pleine propriété, cet(te) associé(e) est non exploitant(e).

* MME RAIGNER MAGALI, propriétaire de 125 parts, habitant 10 CHEZ NOEL 17500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN, détenant 125 parts sociales en pleine propriété, cet(te) associé(e) est exploitant(e).

* Mr RAIGNER THIERRY, propriétaire de 375 parts, habitant 10 CHEZ NOEL 17500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN, détenant 375 parts sociales en pleine propriété, cet(te) associé(e) est exploitant(e).

Conformément aux statuts, les documents cités ci-dessous ont été mis à disposition des associés :

- Les pièces annexes, bilan, compte de résultat, portant sur l'exercice clos le 31/03/2020
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

RAIGNER THIERRY préside cette Assemblée Générale.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée valablement constituée et peut délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les associés ouvrent la discussion et étudient les questions posées. Diverses observations sont ainsi échangées sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Il en résulte successivement la mise aux voix et l'adoption par l'Assemblée Générale des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 et quitus à la gérance

L'Assemblée Générale approuve tels qu'ils lui sont présentés, le compte de résultat ainsi que le bilan.

L'Assemblée Générale prend acte d'un résultat comptable bénéficiaire de 218 391,16 Euros.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à la gérance pour l'exécution de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 : Répartition et Affectation des résultats

Conformément aux statuts et aux résolutions prises en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires, les associés procèdent à la répartition et à l'affectation suivante du résultat.

Les montants ainsi répartis seront inscrits aux comptes courants des associés à la date de la présente Assemblée.

Report à nouveau	
Résultat comptable	
Réserve statutaire	
+/-	
+/-	
Bénéfice distribuable	218 391,16

Bénéfice à Distribuer	218 391,16
+/- Mise en Report à Nouveau	
+/- Mise en réserve	
+/- Autres	
Solde à répartir	218 391,16

Affectation par Associé :

	Total	LA VIGNERIE	MME RAIGNER MAGALI	Mr RAIGNER THIERRY
Pourcentage de répartition	100,0000	36,0000	32,0000	32,0000
Solde réparti	218 391,16	78 620,82	69 885,17	69 885,17
Part de résultat comptable	218 391,16	78 620,82	69 885,17	69 885,17

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 : Approbation des comptes courants associés à la date de clôture

Comptes courants associés	Total	LA VIGNERIE	MME RAIGNER MAGALI	Mr RAIGNER THIERRY
A Nouveau	335 735,37	58 941,41	138 583,22	138 210,74
Affectation résultat N-1	331 141,34	119 210,88	105 965,23	105 965,23
Rémunération des M.A.D				
Rémunération du travail				
Mouvements de l'exercice	-257 334,44	-42 092,50	-107 807,21	-107 434,73
Solde à la clôture	409 542,27	136 059,79	136 741,24	136 741,24

Les associés reconnaissent la rigueur et l'exactitude des comptes et approuvent le solde des comptes courants à la clôture.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 : Fixation de la rémunération du travail des associés et de la gérance

Pour l'exercice allant du 01/04/2020 au 31/03/2021, l'Assemblée Générale fixe le montant de la rémunération des associés, soit :

	Total	MME RAIGNER MAGALI	Mr RAIGNER THIERRY
Rémunération du Travail	NEANT		
Rémunération de la Gérance	NEANT		

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

R.F. M.R

Résolution N° 5 : Choix fiscaux (DEP, PVCT, ...) et sociaux pratiqués

Sur proposition du gérant, les associés décident de pratiquer une déduction pour épargne de précaution de 41 400,00 Euros, conformément à l'article 73 du C.G.I.

Une DEP avait été pratiquée sur l'exercice N-1 pour un montant de 41 400€ Le solde des DEP non rapportées au résultat s'élève à 82 800€

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Plus aucun associé ne demandant la parole, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Ce Procès-Verbal est certifié exact, sincère et véritable.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès Verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Fait à SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN, le 15/07/2020.

Signature des associés (précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé") :

LA VIGNERIE

lu et approuvé



MME RAIGNER MAGALI

lu et approuvé



Mr RAIGNER THIERRY

lu et approuvé



*** Tous les feuillets de ce Procès-Verbal sont à parapher par les associés. ***

R. V. R. R

Déposé le
N° RCS
N° de dépôt

SAS LA VIGNERIE

SAS au capital de 2 000,00 euros
Siège social : MME RAIGNER MAGALI 10 CHEZ NOEL
17500 SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN
RCS n°824014518- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 35 616,67 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 1 940,00 Euros hors taxes contre 2 080,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 140,00 Euros pour une variation de -6,73%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 81 168,32 Euros contre 123 087,38 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 41 919,06 Euros pour une variation de -34,06%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 26 763,48 Euros contre 26 175,73 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 587,75 Euros pour une variation de 2,25%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 4 921,17 Euros contre 4 688,57 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 232,60 Euros pour une variation de 4,96%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 111,00 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 111,00 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 2 625,21 Euros contre 1 148,21 Euros l'exercice précédent; soit une

- augmentation de 1 477,00 Euros.
- Les liquidités sont de 2 146,08 Euros contre 512,78 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 633,30 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 1 639,80 Euros contre 58,30 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 581,50 Euros .
- Les variations de stocks de matières premières sont de 919,78 Euros contre 486,80 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 432,98 Euros pour une variation de 88,94%.
- Les autres achats et charges externes sont de 6 052,53 Euros contre 7 380,86 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 328,33 Euros pour une variation de -18%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 259,80 Euros contre 1 175,22 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 84,58 Euros pour une variation de 7,2%.
- Les dotations aux amortissements sont de 16 891,57 Euros contre 17 074,55 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 182,98 Euros pour une variation de -1,07%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est de 35 616,67 Euros.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Immobilisations financières : 79 228,32 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice.

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité.

Raisons pour lesquelles l'activité a pu être poursuivie :

Nature de l'activité indispensable (Commerces alimentaires, Aide aux personnes âgées, Pharmacies, Etablissements de santé, Merceries, Entreprises de fournitures d'emballages, Entreprises de transformation de matières plastiques : plexiglass, visières protectrices ...) :

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 35 616,67 Euros formant un résultat affectable de 35 616,67 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 35 616,67 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. J. P.', written over a horizontal line.

SAS LA VIGNERIE

SAS

au capital de 2 000 €

Siège social : 10 CHEZ NOEL 17500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN
RCS de SAINTES 824 401 518

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

COMPTES ANNUELS

À JOINDRE AU GREFFE

Documents	Imposition au BRS	Documents	Imposition au BRN
Bilan Compte de résultat	<input type="checkbox"/> 2033A <input type="checkbox"/> 2033 B	Bilan actif Bilan passif Compte de résultat	<input type="checkbox"/> 2050 <input type="checkbox"/> 2051 <input type="checkbox"/> 2052
Immobilisation et amort. Provisions	<input type="checkbox"/> 2033C <input type="checkbox"/> 2033D	Compte de résultat (suite) Immobilisations Amortissements Provisions Dettes et créances Détermination résultat	<input type="checkbox"/> 2053 <input type="checkbox"/> 2054 <input type="checkbox"/> 2055 <input type="checkbox"/> 2056 <input type="checkbox"/> 2057 <input type="checkbox"/> 2058 A

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SAS LA VIGNERIE			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise MME RAIGNER MAGALI 10 CHEZ NOEL			17500 SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN				
SIRET 8 2 4 0 1 4 5 1 8 0 0 0 1 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent * 12				
			Exercice N clos le 31/12/2020				
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	309 335	030	64 456	244 879
	Immobilisations financières* (1)		040	306 548	042		306 548
	Total I (5)		044	615 883	048	64 456	551 427
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	290	052	290	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	2 625	074	2 625	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	2 146	086	2 146	
	Charges constatées d'avance*		092	120	094	120	
Total II		096	5 182	098	5 182		
Total général (I + II)			110	621 064	112	64 456	556 609
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	200	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	100 597	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	35 617	
	Provisions réglementées				140		
Total I					142	138 413	
Total II					154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	336 288	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	63	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)				172	81 845	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III					176	418 196	
Total général (I + II + III)					180	556 609	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	307 611	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

R. R.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LA VIGNERIE

Néant *Exercice N clos le
31/12/2020

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210				
	Production vendue	biens	} dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		services *			217		218	1 940	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	79 228
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	81 168	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	1 640	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	920	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	6 053	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	1 260	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	16 892	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges		} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	}		262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
		Total des charges d'exploitation (II)					264	26 763	
		1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	54 405	
		Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	4 921
						Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
		Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	13 867	
		2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	35 617	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		35 617	314	
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324		13 867		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	96 362		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350	78 621
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1	352	67 225	354	
					Déficit col.2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
		RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	370	67 225	372	
					Déficit col.2				

P. R

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS LA VIGNERIE						Néant <input type="checkbox"/>			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	21 880	422		424		426	21 880		
	Constructions	430	283 204	432		434		436	283 204		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	4 251	472		474		476	4 251		
Immobilisations financières		480	274 320	482	79 228	484	47 000	486	306 548		
TOTAL		490	583 655	492	79 228	494	47 000	496	615 883		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	46 052	522	16 429	524		526	62 481		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 512	562	463	564		566	1 974		
TOTAL		570	47 564	572	16 892	574		576	64 456		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS LA VIGNERIE Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL		770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380		
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

T. R